

DE LA LETTRE DE CHANGE.

L'emploi de la Lettre de Change est pour le paiement de sommes à l'étranger.

Un négociant de Montréal paie les marchandises qu'il fait venir d'Angleterre ou de France (*importations*) en transmettant à son fournisseur des Lettres de Change. Celles-ci sont émises par des Banques de Montréal qui tirent sur leurs correspondants dans ces pays.

Les Lettres de Change se donnent en double ou en triple. C'est ce qu'on appelle *première, seconde et troisième de Change*. La première qui est présentée est payée ; les deux autres sont nulles. Le but que l'on se propose en donnant deux ou trois

exemplaires d'une Lettre de Change, est d'éviter les retards dans leur envoi. On expédie un de ces exemplaires par un courrier, et les autres par ceux qui suivent.

Il y a aussi le CHÈQUE ETRANGER et la LETTRE DE CRÉDIT. Ceux-ci sont destinés aux voyageurs qui trouvent plus commode de trouver au bout de leur traversée les fonds dont ils ont besoin, que d'emporter les espèces avec eux.

Des modèles de ces divers documents se trouvent à fin de
« LA TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE. »